

Contrats de Quartier : le pouvoir aux habitants

Les habitants sont les experts de leur quotidien : ce constat, dressé par le Conseiller administratif Thierry Apothéloz, est à l'origine de la mise en place à Vernier des Contrats de Quartier. Les résidents ont à leur disposition des outils de démocratie participative pour prendre part à l'amélioration de la qualité de vie dans leur ville. Retour sur un dispositif qui, depuis sa mise en place, a permis l'éclosion de plus d'une centaine de projets.



Journée jeux au Lignon en 2013.

Le Contrat de Quartier, c'est quoi au juste ? Derrière un jargon administratif un peu complexe se cache pourtant une idée toute simple : les habitants sont les mieux placés pour améliorer le quotidien de leur lieu de vie. Depuis 2005 à Aïre-Le Lignon, 2008 aux Avanchets, 2010 à Châtelaine-Balexert et 2011 à Vernier-Village, le Contrat de Quartier offre donc la possibilité à chaque Verniolan de s'impliquer dans la réalisation d'un projet. « Toutes les personnes qui habitent, travaillent ou passent du temps dans un périmètre concerné par cette mesure peuvent déposer un projet », explique Alexandre Mégroz, délégué aux Contrats de Quartier de la Ville de Vernier. Chaque proposition doit être adressée au groupe de projets – il en existe un par zone concernée – qui aide les initiateurs à peaufiner leur démarche. C'est ensuite au comité de pilotage, composé de représentants des autorités communales, des habitants,

des commerçants et des institutions locales, d'examiner la recevabilité des idées proposées.

Un important soutien financier | Chacun des quatre Contrats de Quartier est doté depuis sa création d'une enveloppe budgétaire annuelle de CHF 60 000.–, que le comité de pilotage répartit entre les propositions adoptées. « La somme allouée à un projet peut aller de zéro franc, lorsqu'il s'agit seulement de mettre à disposition du matériel ou des salles de la commune, à plusieurs milliers de francs, explique Alexandre Mégroz. Les initiateurs d'un projet estiment souvent mal son coût. Le groupe de projets et le comité de pilotage les aident à établir un budget réaliste. » Et une fois le projet accepté par le comité de pilotage, l'argent est mis à disposition « quasi instantanément ». Mais CHF 60 000.– sont-ils



Point informatique mis en place à Vernier-Village en 2013.

suffisants pour financer toutes les idées qui germent? Pas toujours. «Faute de financements, certains projets ne voient pas le jour, ou alors ont un budget réduit», répond le délégué. Cela est particulièrement vrai au sein des Contrats de Quartier établis de longue date; là où le dispositif est plus récent, l'enveloppe budgétaire n'est au contraire parfois pas allouée dans sa totalité.

De la place pour toutes les idées | En presque dix ans d'existence, les Contrats de Quartier ont permis la réalisation de près de 150 projets: patinoire à Aire-Le Lignon, loto aux Avanchets, mini-potagers à Châtelaine (*lire l'encadré*) ou encore permanence informatique à Vernier-Village. Tous portent des fruits très variés. «Plus de la moitié des projets sont en lien avec le vivre ensemble», précise Alexandre Mégroz.

Fête à Grange-Lévrier, aux Avanchets, en 2012.



Pour qu'une proposition soit validée, il faut avant tout qu'elle vise à renforcer la cohésion sociale, la convivialité ou le bien-être des habitants. A noter aussi qu'un tiers des projets portent sur de petits aménagements urbains de long terme, comme des bancs, des cages de football ou encore des caninettes. «Et là, c'est toute la population de Vernier qui en profite», ajoute le délégué.

Tous citoyens | «Le bilan des Contrats de Quartier est positif à plusieurs niveaux», estime Thierry Apothéoz, Conseiller administratif en charge du dossier. «Au niveau du nombre de projets réalisés d'abord. Mais au-delà, également en termes de satisfaction des habitants et de participation citoyenne. Normalement,

pour s'impliquer dans les institutions politiques, il faut avoir un passeport suisse, alors que dans le cadre des Contrats de Quartier, tout le monde peut participer, quelle que soit sa nationalité.» Rappelons que dans le canton de Genève, les ressortissants étrangers ayant leur domicile légal en Suisse depuis au moins huit ans ont depuis 2005 le droit de vote aux élections municipales, mais pas le droit d'éligibilité. L' élu souligne aussi que de nombreuses communes à Genève et ailleurs – Carouge, Lancy, Onex ou encore Lausanne – ont implanté des outils similaires. «Preuve s'il en est que ce dispositif répond à un besoin», souligne Thierry Apothéoz. Selon le magistrat, les Contrats de Quartier ont même «imprimé un style» au sein de l'administration communale: «Sur toutes sortes de grands projets, consulter la population est devenu une habitude.»

Les Contrats de Quartier de demain | Les ensembles urbains des Libellules et de Gordon-Bennett sont les derniers de Vernier à ne pas être couverts par un Contrat de Quartier. Et selon Alexandre Mégroz, les habitants de ces espaces ont déjà de nombreuses fois réclamé un dispositif similaire. A quand alors un Contrat de Quartier aux Libellules? «Nous attendrons la fin du projet de réhabilitation des Nouvelles Libellules pour mettre en place de tels outils», explique Thierry Apothéoz. Selon le calendrier du chantier, la dernière phase de rénovation devrait être achevée en juillet 2015. «On parle donc d'un horizon 2015-2016», estime le Conseiller administratif. En attendant, l' élu entend «renforcer la communica-

« MAINTENANT, ON SE TUTOIE TOUS ! »

Une lettre, rédigée par un groupe de sept ou huit locataires, adressée à la Fondation des Maisons communales, à la Mairie et suivie d'une rencontre organisée par Yvan Rochat, Conseiller administratif, est à l'origine de ce projet qui a fait germer une vingtaine de mini-potagers entre l'avenue Henri-Golay et la rue Jean-Simonet. Lorsque Gianluca Mengon, 41 ans, résident investi dans le projet, approche les coordinateurs du Contrat de Quartier de Châtelaine-Balexert en juillet 2013, le terrain à l'abandon est déjà cultivé par les habitants, avec l'autorisation de la commune.



«Le groupe de projets a tout de suite été très favorable pour nous aider», se rappelle-t-il. Après une inauguration anticipée en août – «un vrai succès, tout le monde avait soigné sa parcelle» – le projet est présenté au comité de pilotage en octobre, et CHF 8 000.– sont débloqués fin 2013. La priorité est maintenant à l'aménagement de la seconde partie du terrain afin d'installer d'autres potagers, «les habitants sont très demandeurs». Reste aussi à raccorder les parcelles à un point d'eau. Mais Gianluca Mengon ne peut pas entreprendre de travaux conséquents car l'avenir des mini-potagers est très incertain : à terme, le terrain est voué à accueillir une école. «On le savait dès le départ, avoue l'initiateur du projet. Mais le réaménagement du quartier avance plus vite que prévu. Dès l'année prochaine, on ne pourra probablement plus cultiver.» Le résident continuera à plaider auprès des autorités communales, dans l'espoir que les mini-potagers puissent cohabiter avec le futur groupe scolaire. «La force de ce projet, c'est que tout le monde a mis la main à la pâte, souligne Gianluca Mengon. Dans mon immeuble que j'habite depuis vingt ans, je ne connaissais pas la moitié de mes voisins. Maintenant, on se tutoie tous !»

tion » sur le dispositif des Contrats de Quartier en tant que tel, pour les faire connaître plus largement auprès des habitants.

Prendre part activement à la vie de la commune est donc devenu possible pour tous. Pour Alexandre Mégroz, c'est bien là la clé du succès des Contrats de Quartier. Et il y a mille et une façons de se rendre utile : rejoindre un groupe de projets, «même si l'on ne maîtrise pas très bien le français», assister à l'assemblée de quartier annuelle, présenter un projet ou aider ponctuellement à la tenue d'un événement. «Je me réjouirais si ceux, qui d'ordinaire restent en retrait, venaient participer, de près ou de loin, à un projet, conclut le délégué. Les Verniolans ont tellement d'idées et de ressources! Ce sont bien eux les experts des quartiers.»

Juliette Ivanez/Commu'Comm

INFO

Service de la cohésion sociale, tél. 022 306 06 70
www.vernier.ch/cq



**DISTINCTION CANTONALE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

LAUREAT 2013

Le 14 juin 2013, la Ville de Vernier a reçu la Distinction cantonale du développement durable pour son projet des Contrats de Quartier. Ce concours promeut des initiatives exemplaires en matière de développement durable.